

2011 - IMPÔTS LOCAUX

Les bases sont réajustées chaque année en fonction de l'inflation. Mais ce qui est essentiel, ce sont les taux appliqués à ces bases et qui sont votés par les collectivités territoriales.

Taux des impôts locaux

	<u>Jaulzy 2009</u>	<u>Jaulzy 2010</u>
Taxe d'habitation	9,20 %	9,20 %
Foncier bâti	15,61 %	15,61 %
Foncier non bâti	38,32 %	38,32 %
Taxe professionnelle	Transfert à la C.C.C.A.(*)	Transfert à la C.C.C.A.(*)
Ordures ménagère sur le bâti	5,50 %	6,00 %

(*) Communauté de Communes du Canton d'Attichy

Par contre voici les taux du département

	2006	2007	2009	2009	2010	2011
Taxe habitation	8,28%	8,28%	8,28%	8,64%	8,64%	9,25%
Foncier bâti	14,48%	14,48%	14,48%	15,10%	15,10%	21,54%
Foncier non bâti	35,99%	35,99%	35,99%	37,54%	37,54%	46,82%
Taxe professionnelle	8,72%	8,72%	8,72%	9,28%	9,28%	9,28%

En 2010 le produit global des 4 taxes locales prélevées sur les habitants de Jaulzy ci - dessus a été ainsi réparti :

Commune de Jaulzy	151 311 €
Communauté de communes	8 277 €
Département de l'Oise	129 848 €
Région Picardie	18 729 €

308 165 €

